

COMMUNE DE MONTMORIN
Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt six février à dix sept heures, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 22/02/2010

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :
Mme ROUSSET Michelle a donné procuration à M. PIREYRE Eric
M. ALEXANDRE Nicolas a donné procuration à M. FUSTIER François
Mme MASSON-CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard
Mme TENNEREL Patricia a donné procuration à M. RONGERE André

a été élue secrétaire : M. PIREYRE Eric

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Pierre BESSON, conseiller municipal.

1) Nouvelles adhésions auprès de l'EPF Smaf :

Les Communes d'Ambert (63), de Bellenaves (03), de Pouzy-Mesangy (03), de Ris (63), Sainte Florine (43), de Vezezoux (43) et du Département de l'Allier ont demandé leur adhésion auprès de l'EPF Smaf.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces nouvelles adhésions.

2) Conclusions des enquêtes publiques :

Elles ont eu lieu du 18 novembre 2009 jusqu'au 18 décembre 2009 inclus.

1- Mise en cohérence de la carte communale :

Aucune inscription n'a été enregistrée sur le registre d'enquête.

2- Mise en concordance du plan de zonage d'assainissement avec la carte communale :

Aucune inscription n'a été enregistrée sur le registre d'enquête.

M. PERRAUD Henry nommé commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour ces deux enquêtes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la conclusion de ces enquêtes.

3) Assainissement Gardy-Rif-Bonnet – Choix du bureau d'étude pour l'élaboration de la notice d'impact :

Quatre bureaux d'étude ont été consultés : SAFEGE, SECA, AICO et VULLIET.

Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité la proposition moins disante de bureau d'étude AICO de Auzat-la-Combelle, pour la somme de 1 580 €H.T., pour l'élaboration de la notice d'impact.

4) D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :

Conformément au prescription du Code de l'Environnement (articles R125-10 et 11) un document a été établi. La Commune de Montmorin est concernée par quatre risques majeurs : Feux de forêt, inondation dans le bassin de l'Angaud, mouvement de terrain dans le secteur de La Vialle, et séisme sur l'ensemble du territoire.

Après validation par les Services de l'Etat, il sera mis à disposition du public en Mairie.

5) Vitraux de l'église – choix de l'entreprise :

Quatre entreprises ont été consultées : FANJAT (69), BRUNNER (69), LASSALE (63) et TOS (39).

Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité la proposition moins disante de l'entreprise TOS Bruno de Poligny (39), pour la somme de 4 560 €, pour la fabrication et pose des vitraux à l'église.

6) Achat de mobilier extérieur :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de mobilier extérieur, à savoir :
Tables et bancs en bois pour un montant de 2 770,10 € H.T.

7) Solidarité Haïti :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire un don de 564 € (somme représentant 1 € par habitant) pour manifester notre solidarité avec Haïti.

8) Chantier « Jeunesse et reconstruction » 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire le partenariat avec l'association « jeunesse et reconstruction » pour 2010. Le chantier se déroulera du 10 juillet 2010 jusqu'au 31 juillet 2010. Site de travail retenu : four d'Oriol.

9) Questions diverses :

1- Travaux de voirie communale – Travaux de réfection du mur de l'école

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider son choix de travaux à réaliser dans le cadre du F.I.C. 2010, à savoir : voirie communale et réfection du mur de l'école. Le Maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises.

2- Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.)

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme se propose gracieusement de souscrire pour le compte de la Commune, un nom de domaine pour notre futur site internet.

3-Programme Ecole Numérique Rurale 2010

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune a été retenue dans un 2^{ème} programme Ecole Numérique Rurale 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le projet : Programme Ecole Numérique Rurale pour 2010, et approuve son plan de financement. Il autorise Monsieur le Maire à compléter le cahier des charges proposé par l'Education Nationale, de négocier l'actualisation des devis, et à signer tous les documents s'y afférent.

4-Laskar théâtre :

En remerciement de la mise à disposition de la salle des fêtes, Laskar théâtre propose une représentation sur la Commune le vendredi 18 juin 2010 (DON QUICHOTTE) et un tarif préférentiel à la Municipalité. Cette représentation sera gratuite pour les spectateurs.

Séance levée à 19H45.